



traces ²⁰

MAGAZINE MUNICIPAL D'ARÂCHES-LA-FRASSE
STATIONS DES CARROZ ET DE FLAINE
hiver 2026

GRAND ANGLE

Les remontées mécaniques

TRAVAUX/PROJETS

Ouverture de la Croix des 7 frères

LOGEMENT

La commune passe en zone A



ARÂCHES
LA FRASSE
 STATIONS des **CARROZ**
 & de **FLAINE**

MAGAZINE MUNICIPAL D'ARÂCHES-LA-FRASSE
 STATIONS DES CARROZ ET DE FLAINE
hiver 2026

- 4 actualités**
- 11 en bref**
- 12 grand angle**
- 14 action sociale**
- 15 jeunesse**
- 17 travaux / projets**
- 20 nos stations**
- 27 expression politique**

traces est un périodique d'information publié par la commune d'Arâches-la-Frasse, stations des Carroz et de Flaine.

MAIRIE, 64, ROUTE DE FRÉVUARD, 74300 ARÂCHES-LA-FRASSE

TÉL. 04 50 90 03 40

Courriel : secretariat@aracheslafrasse.fr

www.aracheslafrasse.fr

Directrice de la publication : Alexandra Fourgeaud.

Ont participé à ce numéro : service Communication et autres services municipaux, offices de tourisme des Carroz et de Flaine, Soremac, syndicat intercommunal de Flaine.

Conception - rédaction : Reynald Tuillet - service Communication.

Crédits photos : service Communication et autres services municipaux, Freepik, Soremac, office de tourisme des Carroz, office de tourisme de Flaine, syndicat intercommunal de Flaine, tous droits réservés.

Impression : imprimerie Monterrain.

La version numérique de ce magazine est téléchargeable sur le site internet de la commune : www.aracheslafrasse.fr/kiosque

TOUTE NOTRE ACTUALITÉ, C'EST AUSSI SUR...

www.aracheslafrasse.fr

facebook.com/aracheslafrasse

flickr.com/photos/aracheslafrasse

linkedin.com/company/aracheslafrasse

bit.ly/chainealf



Chères lectrices, chers lecteurs,

Arâches-la-Frasse, la nouvelle saison d'hiver s'ouvre sur une actualité dense, à l'image d'une commune qui continue d'ajuster ses équipements, ses services et ses projets au rythme de ses habitants comme de ses stations. Ce nouveau numéro de Traces en dresse un aperçu concret, en mêlant grands dossiers, initiatives de terrain et temps forts de la vie locale.

Le fonctionnement des remontées mécaniques aux Carroz et à Flaine y est présenté comme un véritable service public, adossé à des partenariats solides avec la Soremac et Grand Massif Domaines Skiables. Derrière les chiffres et les contrats de délégation, ce sont des emplois, des investissements et l'attractivité de tout le territoire qui se jouent, du village aux plus hauts sommets. C'est dans ce cadre que le nouveau télésiège de Gron est entré en service cet hiver. Investissement communal important (6 500 000 euros HT), cette infrastructure est le fruit d'une collaboration réussie entre la commune et la Soremac, maître d'œuvre.

La question du logement, avec le reclassement d'Arâches-la-Frasse en zone A tendue et l'ouverture progressive de la Croix des 7 Frères pour les saisonniers, illustre les efforts engagés pour répondre aux besoins de ceux qui vivent et travaillent sur place. Les dispositifs d'aides à la rénovation portés à l'échelle intercommunale complètent cette démarche, en accompagnant les propriétaires dans la remise sur le marché de logements adaptés.

Sur le terrain, les travaux se poursuivent pour améliorer le cadre de vie : parements de pierre sur les points de collecte des déchets, reprise des sols sous les arcades au centre des Carroz, nouveau sol au gymnase du Mont Favy, clôtures et éclairages renforcés au stade de football... À Flaine, la restauration de la chapelle classée et la requalification des voies publiques participent à la mise en valeur de notre patrimoine et à un accueil plus lisible de nos usagers.

Ce dynamisme s'exprime aussi dans les actions menées auprès des habitants : Semaine bleue, repas des aînés... mais aussi les projets portés avec la jeunesse, du Ruv'art festival à la course solidaire de l'école et aux plantations d'arbres en forêt communale. Les dispositifs de mobilité – ski bus renforcé, ligne express Cluses-Flaine, transports vers les sites nordiques – viennent compléter cet ensemble en facilitant les déplacements au quotidien pendant les vacances.

Que ces quelques pages permettent à chacune et chacun de mesurer la diversité des initiatives à l'œuvre et de trouver les informations utiles pour participer pleinement à la vie de la commune.

Je vous souhaite à toutes et à tous mes meilleurs vœux et une excellente saison.

Votre maire, Alexandra Fourgeaud

Exceptionnellement, pas de cérémonie de vœux 2026

En raison de l'approche des élections municipales et communautaires de mars 2026, la commune n'organise pas de cérémonie publique des vœux comme ce fut le cas les années précédentes. Ce n'est pas une première car une décision similaire avait été prise en 2020, pour les mêmes raisons.

actualités





ÉVÉNEMENT

Dans la ferveur du Tour de France femmes

Dimanche 3 août, Arâches-la-Frasse a eu l'honneur d'accueillir le Tour de France femmes 2025 lors de la dernière étape emmenant les coureuses de Praz-sur-Arly à Chatel.

Traversant les villages d'Arâches et de La Frasse, cet événement international a rassemblé un public très nombreux dans une ambiance populaire comme seul le Tour de France sait en proposer, entre caravane publicitaire et compétition sportive. La montée d'Arâches depuis le hameau de Balme était d'ailleurs ce jour-là la première difficulté de l'étape qui a vu s'imposer la française et favorite Pauline Ferrand-Prévost. Sur place, la mobilisation commune de nos services municipaux et départementaux, associés aux services de l'État, a assuré la réussite de cet événement d'ampleur, avant, pendant et après. ♦



Retrouvez toutes les photos de cette réunion sur Flickr en scannant le QR code





ÉVÉNEMENT



Fresque de l'espace jeunes.

Succès pour le forum des associations 2025

Organisé par le nouveau pôle associatif de la commune, l'édition 2025 du forum des associations s'est tenue en septembre dernier dans une formule renouvelée.

A la salle du Mont Favy, les usagers ont ainsi pu aller à la rencontre d'une vingtaine d'associations locales, de l'espace jeunes et de l'École de musique Jean-Marc Chappaz. Sur place, les interactions étaient de mise : démonstrations de quelques associations, ateliers et jeux pour tous les publics et restauration tenue par le Comité des fêtes.

Le public, nombreux, a joué le jeu et cette nouvelle mouture du forum a satisfait associations et organisateurs. Rendez-vous en 2026 pour une nouvelle édition ! ♦



Production de jus de pommes par les jeunes volontaires des Amis de La Frasse.



Retrouvez toutes les photos de ce forum sur Flickr en scannant le QR code



ÇA A FAIT LE BUZZ !



L'arrivée du sapin de Noël affole les compteurs !

C'est pourtant une anodine petite vidéo postée sur notre page Facebook au mois de novembre qui a connu un engouement spectaculaire : l'arrivée du camion transportant le grand sapin de Noël de la station des Carroz. Est-ce l'effet conjugué de cet « événement » attendu et des premières chutes de neige qui a déclenché un nombre de visionnages et de réactions aussi enthousiastes ? On ne le saura sans doute jamais mais les chiffres sont là : plus de 1800 réactions, 100 000 vues et une soixantaine de partages pour ces 18 secondes de joie simple et d'excitation de l'approche des fêtes de fin d'année. ♦



DONNÉES

Un nouveau recensement de la population en 2026

CHERS HABITANTS ET RÉSIDENTS D'ARÂCHES-LA-FRASSE, PRÉPAREZ-VOUS ! COMME POUR DES MILLIERS D'AUTRES COMMUNES EN FRANCE, ARÂCHES-LA-FRASSE SERA CONCERNÉE PAR LA GRANDE CAMPAGNE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION QUI SE DÉROULERA AU DÉBUT DE L'ANNÉE 2026.

Cette démarche, organisée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), est un moment important pour notre territoire.

Qu'est-ce que le recensement ?

Le recensement de la population française n'est plus une opération menée tous les 8-9 ans, comme autrefois. Depuis 2004, il s'agit d'un recensement annuel « par échantillon » dans les communes de plus de 10 000 habitants, et d'une enquête exhaustive tous les cinq ans dans les communes de moins de 10 000 habitants, comme Arâches-la-Frasse.

Le recensement a pour but de déterminer :

- le nombre exact de personnes vivant en France,
- leurs caractéristiques (âge, profession, conditions de logement, moyens de transport, etc.).

Dates clés et vos obligations

Le recensement de la population pour la commune d'Arâches-la-Frasse aura lieu du jeudi 15 janvier au samedi 14 février.

Il est important de noter que répondre au recensement est une obligation légale pour toute personne habitant en France. Cette obligation est inscrite dans la loi du 7 juin 1951. C'est un devoir civique qui permet d'assurer la fiabilité des données nationales.

En pratique : vous serez informés de la visite d'un agent recenseur (muni d'une carte officielle) quelques jours avant son passage. Cet agent vous remettra les identifiants nécessaires pour vous faire recenser en ligne ou, si vous préférez, par questionnaire papier. L'INSEE encourage vivement le recensement en ligne, une méthode simple, rapide et sécurisée. Une fois vos identifiants reçus, il suffit de se rendre sur le site dédié pour remplir les formulaires. Si le formulaire papier est utilisé, l'agent recenseur reviendra le récupérer.

Durant cette période, une douzaine d'agents recenseurs recrutés par la commune se déploieront sur notre vaste territoire, allant du hameau de Ballancy à la station de Flaine. Si vous les croisez, nous vous remercions de leur réserver un bon accueil.

 **Recensement**
de la population 2026



Vos réponses aujourd'hui
construisent la vie locale
de demain.

 le-recensement-et-moi.fr

Le recensement démarre le 15 janvier.
Si vous êtes recensé cette année,
vous serez prévenu par votre mairie.

LES DONNÉES RECUEILLIES LORS DU RECENSEMENT SONT STRICTEMENT CONFIDENTIELLES.

INSEE 18

L'utilité des données locales

Les chiffres du recensement sont bien plus qu'une simple statistique : ils servent de base légale à de nombreuses décisions publiques. Le nombre d'habitants détermine la participation de l'État au budget de la commune (dotation globale de fonctionnement). Plus la population est élevée, plus les dotations sont importantes. Les chiffres aident également à planifier l'ouverture ou la fermeture de classes scolaires, à ajuster l'offre de transports en commun, ou à développer les équipements collectifs nécessaires (crèches, maisons de retraite, etc.). La composition du conseil municipal et le nombre de bureaux de vote dépendent aussi de ces chiffres.

En participant au recensement, vous contribuez directement à l'avenir et au dynamisme de notre belle commune.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site : le-recensement-et-moi.fr

Le traitement des données : sécurité et confidentialité

Le recensement est l'une des enquêtes statistiques les plus encadrées en France en matière de confidentialité.

Collecte : les informations sont recueillies par les agents recenseurs, sous l'autorité du maire.

Anonymat garanti : l'INSEE est soumis au secret statistique. La loi interdit formellement de communiquer les noms et adresses. Les données sont traitées de manière anonyme et agrégée, ce qui signifie qu'elles sont utilisées pour produire des statistiques globales (par exemple, la moyenne d'âge des habitants ou le pourcentage de propriétaires), jamais pour identifier un individu.

Usage exclusif : les informations collectées ne peuvent en aucun cas être utilisées à des fins de contrôle fiscal, de recherche administrative ou de vérification d'allocations sociales.



11 NOVEMBRE



La mémoire se perpétue

Les cérémonies du 11 novembre dans les villages de la Frasse et d'Arâches se sont déroulées sous un beau soleil automnal, avec la présence d'un public fourni de tout âge. En plus d'être le jour anniversaire de la signature de l'armistice de 1918 et de la « commémoration de la victoire et de la paix », la loi du 28 février 2012 étend cet hommage national à tous les « morts pour la France » des conflits anciens ou actuels. Tous les morts pour la France qu'ils soient civils ou militaires sont ainsi honorés le 11 novembre afin de rendre hommage à tous ceux qui ont péri au cours d'opérations extérieures (OPEX).

Devant la population, Alexandra Fourgeaud, maire, a relayé le message de Catherine Vautrin, ministre des Armées et des anciens combattants, évoquant « l'espérance de la France, fidèle au sacrifice de ses anciens, à ses valeurs et à ses promesses, consciente de sa vocation universelle au service de la paix ».

Merci à l'Harmonie municipale pour sa présence fidèle et musicale à ces commémorations. ♦



Retrouvez toutes les photos de ce 11 novembre sur Flickr en scannant le QR code



Sortie annuelle de l'Union nationale des combattants de Haute-Savoie aux Carroz

Bien avant les cérémonies du 11 novembre, en août dernier, l'UNC 74 (union nationale des combattants de Haute-Savoie) avait choisi notre station des Carroz pour sa sortie annuelle. Avec près de 300 membres présents, ce rassemblement au coeur de nos montagnes a été un franc succès. Certains anciens combattants présents ce jour-là se sont retrouvés après 61 ans par le plus grand des hasards lors de ce rassemblement.

L'UNC remercie tous les acteurs de cette magnifique journée, et plus particulièrement à la section d'Arâches-la-Frasse, les membres du conseil municipal, l'office de tourisme des Carroz, le personnel du restaurant d'altitude « Le K » sans oublier les volontaires ayant assuré l'encadrement des trois circuits de randonnée proposés.



Arâches-la-Frasse bascule en zone A

Arâches-la-Frasse vient d'être officiellement reclassée en zone A (dite « zone tendue ») concernant le secteur du logement, un statut réservé aux communes où la tension sur le marché immobilier atteint des niveaux critiques. Une décision qui, depuis l'arrêté ministériel du 5 septembre 2025, redessine les règles du jeu pour locataires, propriétaires et investisseurs.

Un marché immobilier à bout de souffle

Ici, comme dans d'autres communes alpines de la région, la demande de logements à l'année s'accroît, tandis que l'offre peine à suivre avec énormément de lits touristiques. Résultat : des loyers qui s'envolent, des logements vacants qui se multiplient et une pression croissante sur les ménages. Le classement en zone A n'est pas une surprise, mais il marque un tournant. Désormais, les propriétaires sont obligés d'appliquer l'encadrement des loyers et les préavis sont réduits à un mois au lieu de trois. Pour les locataires, c'est une bouffée d'oxygène. Finies les hausses de loyer abusives : tout dépassement devra être justifié par des travaux ou une vacance prolongée.



En cas de manquement, les sanctions sont lourdes – jusqu'à 5 000 € d'amende pour un particulier, 15 000 € pour une société. Une protection bienvenue dans une commune où le parc locatif est mis à mal par la saisonnalité touristique.

Propriétaires et investisseurs sous surveillance

Côté bailleurs, l'heure est à la rigueur. Les annonces devront afficher des loyers transparents, et les logements vacants sans raison valable pourraient coûter cher.

Les investisseurs, eux, ne sont pas en reste. Si les dispositifs fiscaux comme le PTZ ou le Loc'Avantages deviennent plus accessibles (avec des éligibilités élargies), ils devront jouer le jeu des plafonds de loyers en cas de location.

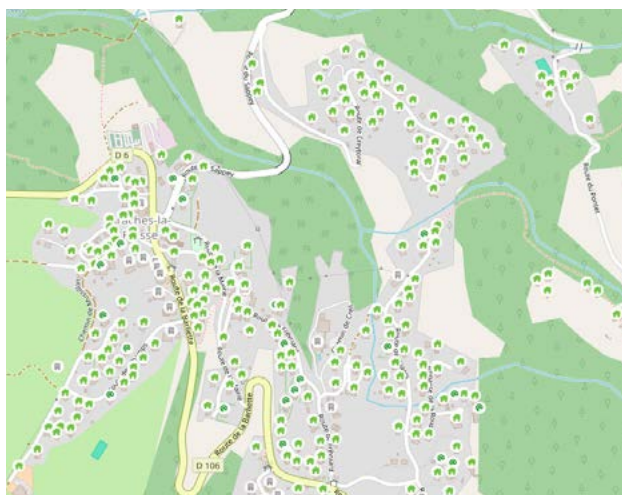
Un défi pour Arâches-la-Frasse

Ce reclassement nous rappelle une question cruciale pour notre commune : comment concilier attractivité touristique et accès au logement pour les résidents permanents ?

Une chose est sûre : Arâches-la-Frasse entre dans une nouvelle ère, où chaque acteur du marché immobilier devra s'adapter. Pour les uns c'est une protection, pour les autres un défi. Pour la commune, l'enjeu est de taille : préserver son âme tout en répondant à une crise du logement qui ne fait que s'aggraver.

Pour aller plus loin : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1314

Toute la commune équipée

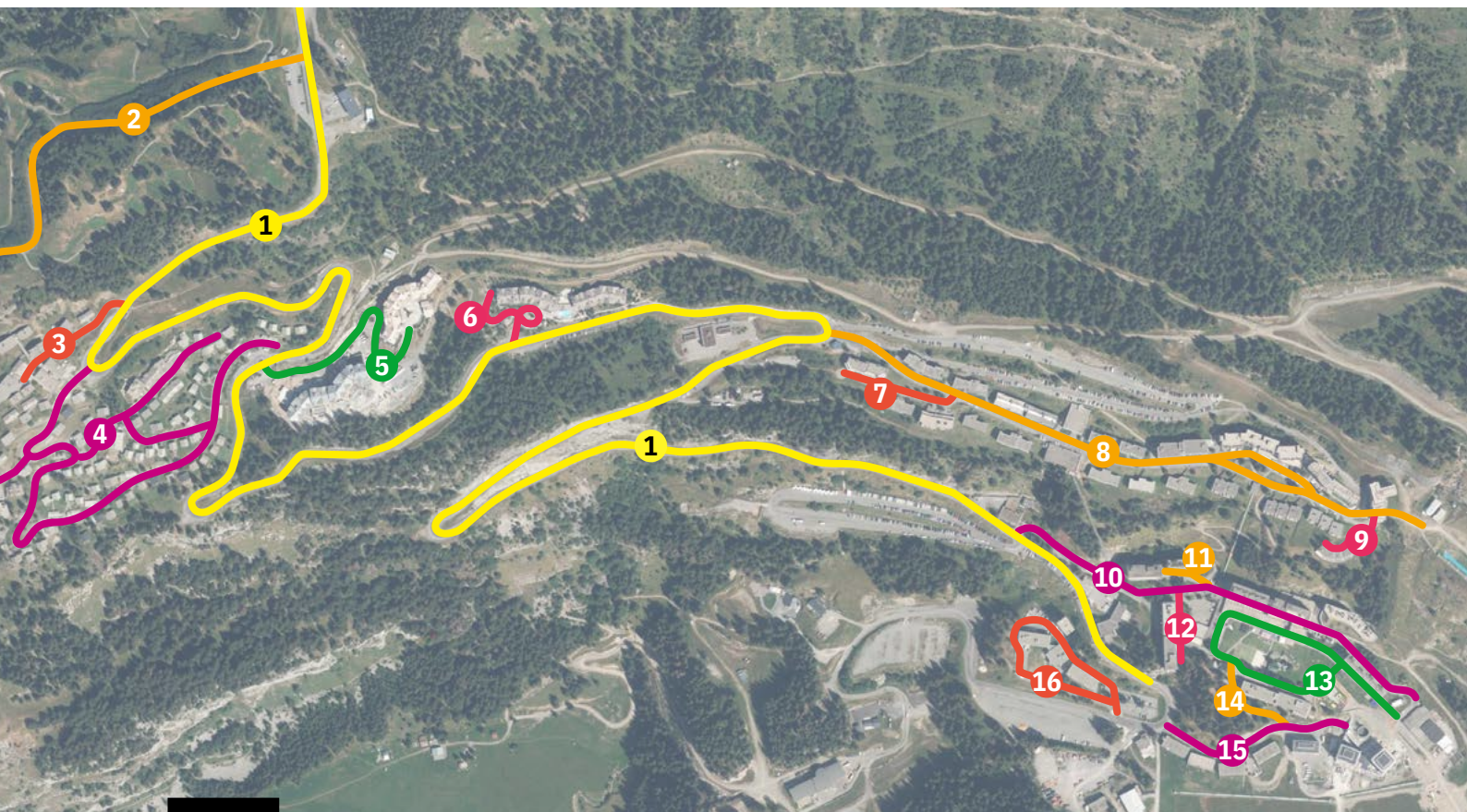


Bonne nouvelle : le déploiement de la fibre sur la commune est terminé et les offres des opérateurs sont désormais ouvertes.

Rappelons que ce déploiement a été réalisé par le SYANE, syndicat des énergies et de l'aménagement numérique en Haute-Savoie, et non par la commune, ni par la communauté de communes.

Les villages d'Arâches et de la Frasse (et leurs hameaux) sont maintenant éligibles à des offres commerciales. Les habitants déjà abonnés à internet (Orange, SFR, Free, Bouygues, etc.) ont très probablement été contactés par leur opérateur pour une migration vers une offre fibre. Mais libre à vous de choisir l'opérateur et l'offre qui vous convient !

Pour vérifier l'éligibilité de votre logement, rendez-vous sur la carte interactive ici : www.altitudeinfra.fr/eligibilite/



FLAINE

La station nomme ses voies

Soyons francs : retrouver une voie, une résidence ou un bâtiment sur Flaine n'était jusqu'ici pas forcément chose aisée. Ce sera bientôt du passé puisque la station va se doter – et ce sera effectif dans quelques semaines – de noms de rues, permettant ainsi de s'y retrouver beaucoup plus facilement. Cela va faciliter également la recherche pour les services de secours, les livraisons et les localisations GPS.

Ce travail sur le nom des rues est le fruit d'une collaboration entre le syndicat intercommunal de Flaine et les enfants du conseil municipal des jeunes d'Arâches-la-Frasse. L'objectif était bien évidemment de trouver des dénominations en rapport avec la station.

L'automne dernier, le conseil municipal d'Arâches-la-Frasse a délibéré favorablement sur ce sujet, la ville de Magland doit faire de même sur les voies qui la concerne.

Au printemps, les modalités de numérotage feront l'objet d'un arrêté municipal et chaque administré recevra dans la foulée une information complète précisant son attribution de voie et de numéro. ♦

Voici les dénominations qui ont été retenues et que vous retrouvez sur le plan ci-dessus :

- 1** Route de Flaine.
- 2** Impasse de l'Arbaron.
- 3** Impasse des Gérats.
- 4** Route du Hameau.
- 5** Impasse du Soleil.
- 6** Impasse de l'Aube.
- 7** Impasse des Constellations.
- 8** Rue de Forêt.
- 9** Impasse Chervaz.
- 10** Rue Marcel Breuer.
- 11** Impasse des Etoiles.
- 12** Impasse Bauhaus.
- 13** Place du Forum.
- 14** Chemin de la Chapelle.
- 15** Impasse Front de neige (sur Arâches-la-Frasse et Magland).
- 16** Impasse Polaris (sur Magland).

en bref

ÉLECTIONS

S'inscrire pour voter

Comme vous le savez, les élections municipales et communautaires auront lieu les 15 et 22 mars 2026. Elles consisteront à élire un nouveau conseil municipal ainsi que de nouveaux conseillers qui siègeront à la communauté de communes.

Pour ces élections, les modalités d'inscription sur les listes électorales introduites en 2019 vont à nouveau être appliquées. L'inscription sur la liste électorale de notre commune est possible jusqu'au 4 février 2026 en ligne et jusqu'au 6 février 2026 en mairie.

Il est obligatoire d'être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter. Or, en France, il y a environ 2,9 millions d'électeurs potentiels non-inscrits et 7,7 millions de « mal-inscrits » (dans un bureau de vote qui ne correspond plus à son lieu de résidence effectif).



Vous pouvez vérifier votre situation électorale directement en ligne (via le répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE) sur :

elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale

Chaque citoyen pourra s'inscrire directement par internet sur :

service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396

RECENSEMENT CITOYEN

Se faire recenser à 16 ans

Chaque jeune Française et Français de 16 ans doit se faire recenser (et dans les 3 mois qui suivent ce 16^e anniversaire). Son recensement citoyen (parfois encore appelé par erreur recensement militaire) fait, il reçoit une attestation de recensement. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC). Il est OBLIGATOIRE de faire le recensement citoyen. La démarche se fait à la mairie avec les documents suivants : carte nationale d'identité ou passeport valide, livret de famille à jour, justificatif de domicile. Le recensement est aussi possible en ligne (mais pas pour Arâches-la-Frasse) sur : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054



Votre recensement fait, vous obtenez votre attestation de recensement. Le recensement permet à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches.

HABITAT

Des aides pour améliorer votre logement

Vous êtes propriétaire d'un logement inoccupé depuis plus de 2 ans sur le territoire de la communauté de communes Cluses Arve & montagnes ? Vous souhaitez le rénover avant de le remettre en location ? Il n'est plus totalement adapté à vos besoins ou à ceux de vos futurs locataires ? Si vous êtes dans un des cas, vous êtes alors peut-être éligible à des aides financières et administratives de l'intercommunalité : un accompagnement gratuit durant toutes les démarches jusqu'à la fin des travaux et des subventions avec une prise en charge de 30 à 80 % en fonction des revenus.

Pour toute demande et renseignements :
2ccam@urbanis.fr
Par téléphone : 04 56 19 19 19

SOCIAL

Permanences de l'assistante sociale de secteur

Pour rencontrer l'assistante sociale, il est désormais obligatoire de prendre rendez-vous par téléphone via le secrétariat du pôle médico-social de Taninges au 0450332344. Ces rendez-vous se tiennent toujours à Arâches, dans l'ancienne Poste (bâtiment habituellement utilisé par le centre communal d'action sociale), 33 chemin du Grand Clos. Ils se déroulent de 14h00 à 16h30. Voici les prochaines dates proposées pour ces rendez-vous à Arâches :

- Lundi 19 janvier
 - Lundi 2 février
 - Lundis 2, 16 et 30 mars
 - Lundi 20 avril
 - Lundis 4 et 18 mai
 - Lundis 1er, 15 et 29 juin
- Le centre communal d'action sociale peut vous aider à vous rendre à ces rendez-vous si vous avez besoin d'être véhiculé (joindre le 0450900340 pour en savoir plus).



REMONTÉES MÉCANIQUES

Un enjeu de service public et de développement touristique

À ARÂCHES-LA-FRASSE, LA GESTION DES REMONTÉES MÉCANIQUES REPOSE SUR UNE ARTICULATION FINE ENTRE LA COMMUNE, PROPRIÉTAIRE DES ÉQUIPEMENTS, ET DES SOCIÉTÉS SPÉCIALISÉES QUI EN ASSURENT L'EXPLOITATION, AUX CARROZ COMME À FLAINE, LES DEUX STATIONS DE LA COMMUNE. CETTE ORGANISATION, FONDÉE SUR DES CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC, PERMET DE CONCILIER MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL, PERFORMANCE TECHNIQUE ET ENJEUX ÉCONOMIQUES.

Gérer des remontées mécaniques, ce n'est pas seulement faire tourner télécabines et télésièges pendant l'hiver, c'est piloter un véritable service public industriel : entretien des pistes, transport de skieurs, sécurité, billetterie, entretien lourd des installations et gestion des équipes. À Arâches-la-Frasse, ce travail se déroule désormais toute l'année, avec une exploitation qui intègre aussi l'accueil des vététistes et randonneurs sur le domaine relié du Grand Massif. Au quotidien, l'exploitant doit garantir la disponibilité des appareils, contrôler les équipements de sécurité, coordonner les secours sur pistes et adapter les ouvertures en fonction de la météo et de l'enneigement. À cela s'ajoute la gestion commerciale : vente des forfaits, politique tarifaire commune au Grand Massif et information des usagers sur les ouvertures de pistes et de remontées.

Qui gère les remontées aux Carroz ?

Sur la station des Carroz, la gestion opérationnelle du domaine skiable est confiée à la SOREMAC (Société d'exploitation des remontées mécaniques d'Arâches Les Carroz). Créée en 1984, cette structure est une société anonyme d'économie mixte à conseil d'administration, ce qui signifie qu'elle associe capitaux publics (à hauteur de 68 %) et privés tout en gardant une forte maîtrise locale du service.

La SOREMAC exploite les remontées mécaniques des Carroz, gère le domaine relié avec les stations voisines et développe des équipements complémentaires, comme le bike park estival et certains équipements de loisirs (luge sur rail). La commune reste toutefois propriétaire des infrastructures et pilote les investissements structurants, en lien étroit avec l'exploitant pour la partie technique et la conduite de chantier.

La SOREMAC

Nombre d'agents : 24 permanents et 85 saisonniers.

Chiffre d'affaires annuel : 13 500 000 euros en 2024.

La SOREMAC est une société d'économie mixte (SEM) à conseil d'administration, forme qui combine capitaux publics – notamment ceux de la commune – et actionnaires privés dans une structure de droit privé. Comme toute SA, la société est dirigée par un conseil qui fixe les grandes orientations, et par un directeur général chargé de la gestion quotidienne, avec des administrateurs représentant la commune et les autres actionnaires. Cette forme de SEM est typique de la gestion des domaines skiables en France, car elle offre un cadre de droit privé souple, tout en répondant aux exigences de transparence et de contrôle liées à l'exploitation d'un service public local.

Et du côté de Flaine ?

La station de Flaine, également située sur le territoire communal d'Arâches-la-Frasse, fait partie du même ensemble skiable du Grand Massif, relié aux Carroz, Samoëns, Morillon et Sixt. Les remontées y sont exploitées par Grand Massif Domaines Skiables (GMDS). Sur le plan juridique, GMDS est une société anonyme (SA). Cette structure permet d'avoir un organe de gouvernance (conseil d'administration) dirigé par un président du conseil, et un directeur général chargé de la gestion opérationnelle. GMDS coordonne son action avec la SOREMAC afin d'assurer une continuité de service sur l'ensemble du domaine.

Pour les skieurs, cette organisation se traduit par un forfait unique Grand Massif, valable indifféremment sur les remontées de Flaine, des Carroz et des autres stations, avec une politique d'ouverture concertée au fil de la saison. Sur le plan institutionnel, Flaine illustre la même logique que Les Carroz : la commune fixe le cadre, l'exploitant gère le quotidien et investit dans l'outil de production, dans un environnement où le tourisme de montagne reste le moteur économique.



Grand Massif domaines skiables

Nombre d'agents : 165.

Chiffre d'affaires annuel pour Flaine (Arâches + Magland) : 21 000 000 euros en 2024.

Grand Massif Domaines Skiables (GMDS) est une société anonyme à conseil d'administration (SA), de droit privé, au capital d'environ 6,7 millions d'euros. GMDS appartient au périmètre du groupe Compagnie des Alpes, grand acteur français des domaines skiables, ce qui lui donne une capacité d'investissement importante tout en restant soumis aux obligations spécifiques de la délégation de service public locale (continuité du service, sécurité, transparence vis-à-vis des collectivités). Cette combinaison d'une société anonyme de droit privé et d'un cadre contractuel public est devenue le modèle dominant pour l'exploitation des grands domaines skiables français.

Le cadre juridique : la délégation de service public

Dans nos deux stations, le fonctionnement repose sur un schéma classique de délégation de service public (DSP) à une société spécialisée. La commune confie ainsi l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial – le transport par remontées mécaniques – à un opérateur qui assume les risques d'exploitation en échange de recettes de billetterie. Cette formule permet à la collectivité de garder la main sur les grandes orientations (niveau d'investissement, stratégie touristique, intégration au Grand Massif) tout en s'appuyant sur l'expertise technique et la capacité d'investissement d'un exploitant structuré. Elle impose aussi des obligations : continuité du service, sécurité des usagers, transparence financière et respect des objectifs fixés par la commune dans le contrat de délégation.

Pour Les Carroz et pour Flaine, la délégation de service public d'Arâches-la-Frasse pour l'exploitation des remontées mécaniques court jusqu'en 2029. Les redevances versées par le délégataire au titre de l'exploitation du domaine constituent une des principales recettes pour la commune.

Les Carroz et Flaine : deux stations, un même enjeu

Les Carroz apparaissent comme une station-village familiale, avec un positionnement de proximité, tandis que Flaine s'impose comme un pôle d'altitude majeur au cœur du Grand Massif. Malgré leurs profils différents, les deux stations partagent une même exigence : offrir un service de transport performant, sûr et attractif pour maintenir l'attractivité touristique face à une concurrence alpine de plus en plus intense.

Dans ce contexte, la gestion des remontées mécaniques dépasse le seul cadre technique pour devenir un levier stratégique : elle conditionne la fréquentation, la satisfaction des vacanciers et, in fine, une large part de l'économie locale, du commerce aux emplois saisonniers. Entre investissements municipaux, savoir-faire et coordination interstations, c'est bien toute une chaîne d'acteurs qui s'active, câble après câble, pour faire tourner les remontées mécaniques d'Arâches-la-Frasse et développer un tourisme de qualité. ♦



REPAS DES AÎNÉS

L'incontournable Madison.

La panne de chauffage n'a pas entamé la joie de se retrouver

Organisé dans la convivialité et la bonne humeur par le centre communal d'action sociale, le repas des copains de plus de 70 ans s'est tenu le dimanche 23 novembre aux Carroz, rassemblant cette année près de 100 participants.

L'imprévisible panne de chauffage dans la salle du Serveray n'a pas entamé l'ambiance chaleureuse sur place ! Les convives ont profité d'un menu gourmand : foie gras, filet mignon et son risotto, plateau de fromages, clémentine et tarte aux pommes.

L'après-repas n'a pas été en reste, grâce à Alex, le DJ du jour, qui a transformé la piste de danse en un espace de fête ! Et avec la présence d'un photobooth (une borne photo mobile), les convives ont pu se photographier et garder un souvenir amusant de cette journée.

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition, qui promet d'être tout aussi festive ! ♦

SEMAINE BLEUE

Une semaine dédiée aux seniors



L'atelier de composition florale.

Depuis plusieurs années maintenant, le centre communal d'action sociale de la commune participe à l'événement national «la Semaine bleue», proposant ainsi des animations gratuites destinées aux seniors.

Chaque année en octobre, elle met en avant la place des seniors dans la société, lutte contre les idées reçues sur le vieillissement et encourage la solidarité entre générations.

Durant ces quelques jours, le centre communal d'action sociale souhaite mettre en avant la découverte et la convivialité. Ainsi, le programme s'articulait cette année autour d'ateliers créatifs (poterie, céramique, composition florale), de temps pédagogiques (visite d'un rucher) et de moments intergénérationnels (yoga du rire, repas et fresque avec les enfants de l'accueil de loisirs). ♦



© Ville de Cluses

JEUNESSE

Une semaine pour plonger dans les arts urbains

Plusieurs services Jeunesse de communes de l'intercommunalité – dont celui d'Arâches-la-Frasse – ont collaboré cette année pour organiser, du 27 au 31 octobre dernier, la nouvelle édition d'un événement dédié aux 11-17 ans : le Ruv'art festival.

Il s'agit d'un événement d'arts urbains destiné en priorité aux adolescents de la vallée de l'Arve, organisé chaque année pendant les vacances de la Toussaint autour de Cluses, Thyez et des communes voisines.

Au programme de cette septième édition : des animations en lien avec l'art urbain, une journée de découverte et trois jours de perfectionnement avec restitution publique aux familles le vendredi soir.

Break dance, graffiti, radio, double dutch, tee-shirt

factory... une quarantaine de jeunes stagiaires ont pu apprendre, créer, collaborer et se dépasser dans une ambiance pleine d'énergie.

En conclusion de la semaine, une soirée « Talents » a été organisée à l'Atelier de Cluses. Les ados ont ainsi présenté sur scène le fruit de leur travail, entre chorégraphies, performances graffiti, créations textiles et prestations radio.

Ce fut un beau moment de partage, d'expression et d'émotion, salué par un public nombreux et conquis.

Rendez-vous en 2026 pour une nouvelle édition ! ♦



© Ville de Cluses

La soirée « Talents » en clôture du festival.



ENVIRONNEMENT

Les enfants au chevet de notre forêt

Mercredi 15 octobre, nos services techniques et notre accueil de loisirs «Les loupiots» ont collaboré une partie de l'après-midi pour procéder à la replantation d'arbres sur une parcelle communale de notre forêt, dans le secteur des Carroz.

Sur cette parcelle, le scolyte a fait des ravages et des arbres ont dû être coupés pour freiner la propagation de cet insecte destructeur. Pour préserver notre forêt et son écosystème, la commune a décidé d'effectuer des actions de plantation de jeunes arbres.



Sur les conseils de l'Office national des forêts, les enfants volontaires encadrés des techniciens municipaux (services techniques et accueil de loisirs) ont ainsi planté 50 jeunes mélèzes sur cette parcelle.

Gageons que dans quelques années, ces enfants, une fois adultes, auront l'occasion de se promener à l'ombre de ces arbres eux aussi devenus grands ! ♦

ÉCOLE

Une course solidaire pour Charlotte

Dans la brume automnal d'octobre, les écoliers de l'école du Serveray, tous les élèves de la petite section de maternelle au CM2, accompagnés de quelques parents d'élèves, ont couru au stade de foot des Carroz pour un cross caritatif, comme ce fut le cas les années précédentes.

A cette occasion, les enfants et parents ont couru pour l'association «Charlotte for Rêveurs». Charlotte est une jeune fille de 4 ans atteinte d'une maladie génétique très rare : le syndrome de Baraitser-Winter. Face à des moyens insuffisants, ses parents ont créé l'association «Charlotte for Rêveurs» afin de surmonter l'affection de leur fille qui génère de multiples complications.

Le principe est simple : les enfants courent un certain nombre de tours et chaque tour rapporte de l'argent au profit de cette association. En collaboration avec l'association des parents d'élèves, ce sont ainsi 250 euros qui ont été récoltés et transmis à Charlotte et sa famille.

Un grand merci aux enfants pour leur implication ! ♦





LOGEMENTS SAISONNIERS

La Croix des 7 frères ouverte cet hiver

C'EST UN PROJET IMPORTANT QUI A OUVERT SES PORTES À LA FIN DE L'AUTOMNE : LA CROIX DES 7 FRÈRES, SITUÉE À ARÂCHES, ACCUEILLE SES PREMIERS SAISONNIERS CET HIVER.

Acquis en 2022 par la commune, les deux bâtiments de l'ancienne résidence « La Croix des 7 frères », située au village d'Arâches, non loin de la route départementale ont vu leur rénovation se terminer à la fin de l'automne.

L'objectif était d'y réaliser plusieurs logements destinés aux saisonniers employés par la commune.

D'un côté, 10 appartements sont ouverts à la location : 6 studios (de 26 à 30 m² environ), 3 T2 (de 50 m² environ dont 1 PMR) et 1 T3 (70 m²). De l'autre, ce sont 8 chambres (d'environ 11 m²) disposant d'espaces de vie collectifs (douches, cuisine, détente). L'ensemble est complété par des stationnements extérieurs. Au total, ce sont donc 18 nouveaux hébergements dédiés aux saisonniers qui ont ouvert leurs portes.

Néanmoins, certains achèvements ayant pris du retard, l'intégralité des logements n'est pas encore effectif à 100 % à l'heure où nous écrivons ces lignes. Cela n'a pas empêché les services municipaux d'accueillir leurs premiers saisonniers dès le mois de décembre. Les aménagements paysagers sont, quant à eux, prévus au printemps.

Avec l'ouverture de ces deux bâtiments, la commune en profitera pour réaliser un bilan complet de son parc d'hébergements ouvrant la possibilité à la rénovation de certains de ceux-ci.

Coût des travaux : 2 500 000 €, avec la contribution financière du département de la Haute-Savoie et de l'État (au titre du fonds vert 2024 - rénovation énergétique). ♦





AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Les points de collecte des déchets parés de pierres

La communauté de communes Cluses Arve et Montagnes a réalisé l'été dernier, sur notre territoire, des travaux d'intégration paysagère de plusieurs de ses points de collecte des déchets.

Plusieurs points existants, situés à Arâches, aux Carroz et à la Frasse, sont désormais revêtus d'un joli parement de pierres. En parallèle, un tout nouveau point de collecte, lui aussi avec un parement, a été implanté près du cimetière d'Arâches, à proximité de la route départementale.

Ces travaux ont été pris en charge en intégralité par la communauté de communes. ♦



ENVIRONNEMENT

A la rescousse du tilleul centenaire d'Arâches

Au printemps dernier, suite à un diagnostic réalisé sur l'arbre, le tilleul montrait des signes de grande fragilité et son abattage était préconisé pour assurer la sécurité des piétons et voitures.

À la demande de nos services techniques et de l'équipe municipale, et avant toute décision définitive, un test de traction a été réalisé sur l'arbre pour en savoir plus sur sa résistance et éviter d'en arriver à son abattage. Les résultats se sont avérés positifs et peuvent permettre la conservation de cet arbre magnifique à condition de réaliser quelques aménagements.

Il a dû, par exemple, subir un élagage important de sa hauteur pour diminuer sa contrainte au vent.

Pour améliorer ses conditions de vie et stimuler son système racinaire, une zone de préservation sans bitume sera créée autour de son pied. Le risque de basculement sera ainsi réduit et un nouveau test de traction sera réalisé en 2027.

L'objectif de ces actions est de faire le nécessaire pour conserver cet arbre centenaire tout en gardant un niveau de sécurité suffisant pour les usagers. ♦

Un sol tout beau, tout neuf

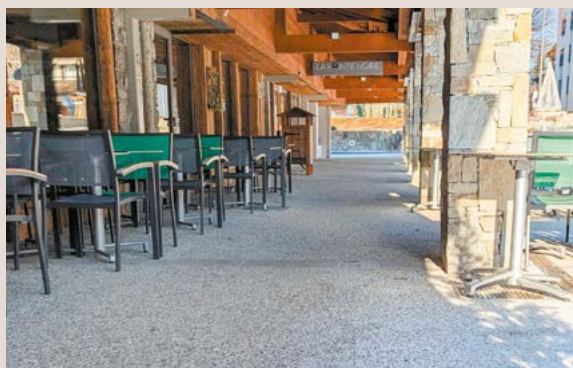


Exit le revêtement bleu qui commençait à dater ! Le gymnase du Mont favy dispose maintenant d'un nouveau sol en taraflex, revêtement adapté à de multiples usages aussi sportif que de loisirs. Le service des sports de la commune en a profité pour changer de teinte et y intégrer, dans le rond central, le logo de notre station des Carroz.

Coût total de l'opération: 120 000 euros, avec une aide financière du département de la Haute-Savoie à hauteur de 41 000 euros. ♦

CENTRE DES CARROZ

La réfection des sols des arcades suivent leurs cours



Débutés en 2021, les travaux de réfection des sols sous les arcades du centre des Carroz se poursuivent secteur par secteur (cette fois-ci place de l'Ambiance et route de Flaine).

Les planchers bois sont déposés pour permettre la pose d'un nouveau revêtement, en béton désactivé. En plus d'un entretien plus facile et moins coûteux, ce revêtement évite les problèmes d'entretien et sécurise les passages piétonniers sous les arcades (notamment les plaques de verglas qui se formaient l'hiver). La commune reçoit à cette occasion un soutien financier du département de la Haute-Savoie (90 000 euros sur 180 000 euros de travaux). ♦



STADE

Nouvelles clotûres au terrain de football des Carroz

Compte tenu de l'engouement grandissant pour notre équipe de football local, le terrain des Carroz se voit équiper de nouvelles clôtures en périphérie améliorant la sécurité des abords et le passage des supporters. Coût total de l'opération: 48 000 euros, avec une aide financière du département de la Haute-Savoie à hauteur de 11 000 euros.

Pour compléter ces aménagements, la commune a implanté de nouveaux éclairages afin d'améliorer la pratique en nocturne. ♦



LES CARROZ

Des solutions de mobilité pour tous

EN COLLABORATION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, LA STATION DES CARROZ VEUT FACILITER LES DÉPLACEMENTS DE SES USAGERS. AVEC DES NAVETTES SKI BUS REPENSÉES, UNE LIGNE EXPRESS ENTRE CLUSES ET FLAINE ET UN TRANSPORT À LA DEMANDE GRATUIT VERS LES SITES DE SKI DE FOND, VACANCIERS ET LOCAUX PEUVENT DÉSORMAIS PROFITER DES JOIES DE LA MONTAGNE SANS VOITURE.

Ski Bus : plus de fréquence, plus de confort

Pour répondre à l'affluence croissante et améliorer l'expérience des usagers, le réseau de navettes ski bus se renforce. Trois lignes repensées offrent désormais des passages plus fréquents, des horaires élargis et des circuits optimisés. Les navettes seront assurées jusqu'au 12 avril 2026, avec une éventuelle prolongation jusqu'au 19 avril.

> Ligne A : le confort avant tout

Parcours : Télécabine > Office de tourisme > Val Renand > Les Fermes du Soleil > Le Serveray > Les Tavaillons > Aquacime > Le Pré du Bois.

Avec des passages toutes les 10 à 15 minutes, l'attente sera réduite pour les skieurs. Service prolongé jusqu'à 19h10 en semaine, avec une dernière course à 19h30 les samedis, dimanches et lundis.

Boucle du stade : Le Pré du Bois > Aquacime > Les Tavaillons > Laydevant > Pierre du Nant > Les Genièvres > Le Serveray > Office de tourisme > Télécabine.

Un passage toutes les 30 minutes pour une desserte optimale.

> Ligne B : un nouveau circuit pour une meilleure couverture

Nouveau parcours : Parking Lays > Office de tourisme > Télécabine > Bry > Pernand > Télécabine.

Avec une desserte renforcée des secteurs des Feux et des Molliets (6 fois par jour) pour découvrir la nouvelle zone débutants «Louveteau».

Horaires : de 8h00 à 18h30 tous les jours de la saison.

> Ligne C : plus de courses, plus de quartiers desservis

Nouveau circuit : La Frasse > Arâches > Office de tourisme > Télécabine > Servages.

Deux courses supplémentaires pour une meilleure couverture.

Horaires : de 8h00 à 18h20, toute la saison.

Les Carroz Flaine Express (LCFE)

Pour les trajets du quotidien ou les escapades touristiques, la ligne LCFE s'impose comme une solution pratique et économique. Jusqu'au 19 avril 2026, elle relie Cluses à Flaine en passant par Balme et Arâches, avec des horaires adaptés aux besoins des usagers. En période touristique, c'est un accès direct aux points d'intérêt (Les Molliets, col de Pierre Carrée, départs de randonnées, domaine skiable...). Hors saison touristique, c'est une alternative aux trajets domicile-travail, aux courses ou aux rendez-vous.

Tarifs à partir de 2 € selon le profil et la période.

Service de 6h30 à 19h00.

Réservations conseillées en ligne sur le site d'Arvi : www.arvi-mobilite.fr ou par téléphone au 04 50 91 49 96.

Transport à la demande : l'accès gratuit aux sites nordiques

Pour les amateurs de ski de fond, un service gratuit de transport à la demande est proposé vers le col de Pierre Carrée et le plateau d'Agy, en fonction de l'enneigement. Quatre allers-retours par jour sont assurés, sur réservation obligatoire 24 heures à l'avance auprès de l'office de tourisme des Carroz.

Périodes de fonctionnement :

- Service quotidien (sauf samedi) du 20 décembre au 4 janvier 2026 et du 8 février au 8 mars 2026.

- Service les mardis et jeudis uniquement du 5 janvier au 7 février 2026 et du 9 mars jusqu'à la fermeture du domaine nordique d'Agy.

Pour consulter les horaires détaillés, les arrêts et les mises à jour, rendez-vous sur : www.lescarroz.com ou www.arvi-mobilite.fr

A travers ces solutions, Les Carroz confirment leur engagement pour une mobilité accessible et adaptée aux besoins de tous, qu'ils soient skieurs, randonneurs ou habitants. ♦



DOMAINE SKIABLE DES CARROZ

Les nouveautés de l'hiver

Nouveau télésiège débrayable de Gron en service

Nous l'avions déjà présenté dans le dernier Traces et vous avez dû en entendre parler cet été et cet automne sur les réseaux sociaux et dans la presse : télésiège reconditionné, 6 places débrayable, vitesse d'exploitation de 5,5m/seconde, temps de montée de 4 min, débit de 2600 personnes/heure, arrivée directement à la tête de Cupoire pour liaison directe avec Morillon.

La commune d'Arâches-la-Frasse et la Soremac ont choisi de reconditionner un télésiège d'occasion plutôt que d'en construire un neuf. Il s'agit d'une démarche environnementale, économique et humaine : les travaux ont été menés en régie locale, 80% des pièces de l'appareil ont été réutilisées ou reconditionnées. Ce projet illustre la tendance forte de réparer et adapter, plutôt que de remplacer.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le blog :

lescarroz.com/gron-couillisses-dun-telesiege-reconditionne

Adaptation au changement climatique et nouvelle zone débutante «Louveteau» aux Carroz 1500 – Les Molliets

Face à la réalité du changement climatique et à la diminution progressive de l'enneigement à basse altitude, la SOREMAC a pris la décision d'adapter durablement ses infrastructures. Le tapis de Bardelle, initialement situé à 1000 mètres d'altitude, a été déplacé aux Molliets à 1500 mètres, où les conditions d'enneigement naturel et de production de neige de culture restent plus favorables.

Ce nouvel aménagement donne naissance à une zone débutante gratuite et accessible à tous : le tapis «Louveteau», la piste verte «Louveteau», ainsi que la partie basse de la piste bleue «Portet». Il s'agit d'une évolution nécessaire pour garantir la continuité de l'apprentissage du ski en montagne, tout en répondant aux enjeux climatiques actuels.

Quant à la zone ludique de Bardelle, elle restera ouverte, entretenue et sécurisée pour la pratique de la luge quand l'enneigement naturel le permettra.

Nouvelles consignes prévues pour début 2026

Casiers 4 et 2 paires, porte-skis sécurisés et espaces collectifs, au départ de la télécabine.

Refonte des sites web destination et de vente en ligne du Grand Massif

Le site grand-massif.com, qui n'avait pas connu de refonte depuis 2019, fait peau neuve cet hiver.

C'est l'agence Altimax située à Annecy, déjà prestataire du site web destination lescarroz.com et de l'identité de marque Les Carroz, qui a été sélectionnée pour réaliser la refonte des sites web destination et de vente du Grand Massif.

Les objectifs sont d'optimiser l'expérience utilisateur, de travailler la présentation de l'offre de manière efficace, de guider au mieux les visiteurs dans leur recherche d'informations, d'offrir un accès rapide aux informations adaptées à tous les formats d'écrans et d'assurer une navigation fluide en limitant au maximum le nombre de clics.

Vous pouvez d'ores et déjà naviguer sur le nouveau site destination alors que celui dédié à la vente en ligne sera effectif à partir d'avril prochain.

Extension du Wifi public gratuit

Opérationnel dès l'été passé à l'arrivée de la télécabine, le wifi public sera aussi disponible dès cet hiver à la salle hors sac, à la Cool zone de l'Oasis ainsi qu'aux Carroz 1500 – Les Molliets (caisses et départ des télésièges).

Première phase de scénarisation à la luge sur rail

La luge sur rail aura 7 ans cet hiver, et c'est l'occasion de renforcer son attractivité à travers une expérience immersive et évolutive, adaptée à un fonctionnement jour/nuit et facilement thématizable en fonction de la période et des événements (Noël, Halloween, Saint-Valentin, etc).

La montée sera scénarisée sur le thème « Les yeux de la forêt » : effets lumineux, sonores et graphiques, inspirés du mystère de la forêt, de sa faune et de sa flore.

L'ensemble privilégie la sobriété, la durabilité et l'éco-responsabilité (LED, matériaux recyclables, démontables et réutilisables).

La tyrolienne prévue pour Noël 2026

Le permis de construire déposé avant l'hiver, permet le lancement du DCE (dossier de consultation des entreprises) pour une attribution prévue en janvier et un lancement des travaux prévu en juin prochain.

Fuite réparée au lac de l'Airon



Des travaux express d'envergure pour colmater la fuite.

Victime d'une fuite au niveau d'une de ses résurgences, le lac de l'Airon était en mauvaise posture au début de l'été. Mais, après autorisation des services de l'État, des travaux de réparation de cette bache avaient été très rapidement réalisés sur place par la commune en partenariat avec la Soremac. Le lac a ainsi retrouvé son niveau normal dès cet automne.

Rappelons que la bache située sous cette retenue emblématique des Carroz était perforée au niveau d'une des résurgences des ruisseaux ce qui créait des problèmes de fuite et donc de remplissage (l'eau arrivant de cette résurgence s'échappait sous la bache en s'écoulant par les drains situés sous la retenue). De ce fait, le lac ne pouvait plus se remplir normalement et son niveau était donc plus bas qu'habituellement, ce qui était visuellement surprenant !

Coût des travaux : 115 000 euros. ♦

Retour sur l'été 2025

Même si la saison a eu du mal à démarrer avec peu de fréquentation avant le 20 juillet, il s'est avéré satisfaisant pour l'ensemble des activités de la Soremac, y compris pour le golf de Pierre Carrée.

La dernière étude G2A (le cabinet d'études référence en marketing touristique) révèle un attrait encore plus marqué qu'en 2024 pour les séjours à la montagne l'été. Les clients privilégient l'été le cadre (paysages, tranquillité, espace, nature), puis l'ambiance (authenticité des villages et calme), puis les activités telles que la rando, le vélo... La variété est donc un vrai plus !

Les aménagements de la station des Carroz est en phase avec ces tendances : aménagements sans artifices, sentiers thématiques, etc. ♦



© Office de tourisme des Carroz

Les tendances de l'hiver 2026

Si on considère les ventes de séjours (centrale de réservation) et de forfaits de ski (vente en ligne ouverte depuis début octobre), on constate une forte anticipation des réservations avec une avance certaine par rapport à l'an passé à date. Les réservations de dernière minute dépendront des conditions d'enneigement et de la disponibilité d'hébergements en accord avec les attentes des clients.

Les nouvelles tendances de consommation observées l'hiver passé se confirment :

- le mois de janvier est toujours performant ; certains vacanciers n'hésitent plus à décaler leur séjour pour profiter de prix attractifs et de périodes moins fréquentées,
- la demande pour les courts séjours se maintient, on skie moins longtemps mais plus souvent,
- la fin de saison à partir de mi-mars est à la peine, incitant à toujours plus de flexibilité et de diversité. ♦



© Office de tourisme des Carroz

L'Electrosnow est de retour les 28 et 29 mars.

LES CARROZ

Les temps forts de l'hiver

VENDREDI 23 ET 30 JANVIER

Rando sous les étoiles

JEUDI 19 ET 26 FÉVRIER

Ski show

DU 2 AU 6 MARS

Les Carroz live party

21 ET 22 MARS

Nordic skier cross

28 ET 29 MARS

Electrosnow

L'hiver aux Carroz, c'est aussi :

Des soirées fondue

Les DJ set des vendredis

Les descentes en flambeaux des moniteurs

Les déambulations de fanfare

Les vols captifs en montgolfière

...

*Pour en savoir plus, contactez l'office de
tourisme des Carroz*

Ciné Les Carroz passe au laser

La nouveauté cinéma de l'hiver est le changement de projecteur au Ciné les Carroz : un projecteur laser pour offrir des images nettes et des couleurs éclatantes, plongeant le spectateur dans une expérience cinématographique plus immersive et qualitative.

LES CARROZ



Un label local pour des hébergements de qualité

Du côté de la centrale de réservation, les séjours tout compris et le label Les Carroz « qualité confort hébergement » sont particulièrement mis en avant, à travers diverses campagnes. Un moteur de recherche est installé depuis cet automne sur la page d'accueil du site lescarroz.com. Porté par la SOREMAC via la centrale de réservation des Carroz, le label Les Carroz « qualité confort hébergement », lancé il y a quelques années, garantit aux vacanciers un niveau de confort, d'équipement et de services classé de 1 à 5 « carraz ».



Au-delà de la simple classification, cette démarche s'inscrit dans une logique de développement durable : lutte contre les lits froids, valorisation du parc locatif par la rénovation et montée en gamme des hébergements. Elle favorise également l'économie locale, en mettant en lien les propriétaires avec des artisans et professionnels du territoire partenaires du label pour la rénovation, l'aménagement et la décoration. C'est un engagement concret pour une station accueillante toute l'année. ♦

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.lescarroz.com/label-les-carroz-hebergements-certifies/

Contact : resa@lescarroz.com 04 50 90 33 21



FLAINE



La restauration de la chapelle de Flaine est en cours

Un chantier d'ampleur a démarré cet automne sur le Forum de Flaine. La chapelle œcuménique, classée monument historique depuis 2014, va être entièrement restaurée au cours de l'hiver. Ce monument, signé Marcel Breuer, inauguré en 1973, a subi de nombreuses dégradations au fil du temps, en grande partie à cause d'infiltrations en toiture. L'ambition de ce projet va bien au-delà du simple traitement des désordres observés, avec une volonté de restituer ce bâtiment dans son état originel. Un important travail a donc été mené par l'équipe de maîtrise d'œuvre composée des bureaux Elisabeth Polzella Architecte et de Jérémy Dupanloup

(Ceres architecture) en collaboration avec la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) et l'UDAP (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine). Une attention toute particulière a été apportée aux qualifications des entreprises retenues pour l'exécution de ces travaux.

Les entreprises locales ont su répondre présent comme LT Couverture de Combloux (Ludwig Tavernier MOF) pour la réfection des ardoises, C-Loh du Reposeur pour les peintures, Pegorier Charpente de Samoëns pour la menuiserie intérieure, Roux de Magland pour les fenêtres. Le budget, autour des 800 000 euros HT, est à la hauteur des

ambitions. Le syndicat intercommunal de Flaine va pouvoir compter sur le soutien financier du ministère de la Culture, de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département. La Fondation du patrimoine va venir compléter ces financements au travers de la collecte de dons qu'elle a organisée et du loto du patrimoine, le projet ayant été retenu par la mission Stéphane Bern. Nous remercions aussi les généreux donateurs qui ont apporté leur contribution.

Le choix a été fait de réaliser ce chantier pendant la période hivernale afin de ne pas mobiliser cet emplacement stratégique pour la saison estivale. ♦

FLAINE

Dernière phase pour la rue de Flaine Forêt

La restructuration de la rue de Flaine Forêt se poursuit et se termine : la dernière tranche de travaux, visant à reconfigurer le carrefour d'entrée de la zone, a démarré cet automne. Ce chantier, compte tenu de son impact sur la circulation, a été décomposé en trois phases. La première, réalisée cet automne 2025, a consisté à reprendre le mur de soutènement constitué de gabions qui montrait des signes de faiblesses. La seconde étape, qui va se dérouler au printemps 2026, va permettre de réaliser les réseaux et de reconfigurer l'accès au parking P3. La dernière tranche, qui débutera à l'automne 2026, viendra réaménager l'accès à la rue de Forêt avec la reprise de l'ensemble des systèmes de contrôle d'accès.



Le budget de cette opération de 765 000 € HT est conséquent, en cohérence avec l'ampleur des travaux réalisés. Cet endroit de la station n'a jamais fait l'objet d'un aménagement structuré depuis sa mise en service. L'aménagement projeté devrait contribuer à sécuriser et fluidifier les circulations sur ce secteur stratégique de la station.

FLAINE

Une rampe de skate «RE.UT»

A lors que les travaux de réaménagement du skate park se terminent du côté des Carroz, l'ancienne rampe de skate de ce site va être réutilisée (« RE.UT. ») à Flaine. Après avoir subi une remise en état, la rampe a trouvé une nouvelle place à côté du pumptrack dans le secteur des Michets. De quoi donner encore plus d'attractivité à cette zone ! ♦



FLAINE

Gros succès pour la fourmi flainoise

D epuis maintenant plusieurs années, ont été développés entre Flaine et les Carroz, des itinéraires de randonnées thématiques tel que *Le carnet de Marcel* ou *Disparition à la mine*. Cet été, un sentier d'un nouveau genre à destination des familles et des enfants en bas âge a été testé : *Le sentier des fourmis*, fruit de la collaboration du bureau Téloa et des équipes du syndicat intercommunal de Flaine. L'aventure se termine au sommet du télésiège des Gérats ou une place de feux a été aménagée, agrémentée d'un caquelon à fondue géant réalisé par les élèves de la fédération compagnon-nique des pays de Savoie. Ce sentier a été plébiscité par les clients. Fort de cette expérience, de nouveaux sentiers avec bébé devraient voir le jour la saison prochaine aux alentours de Flaine. ♦

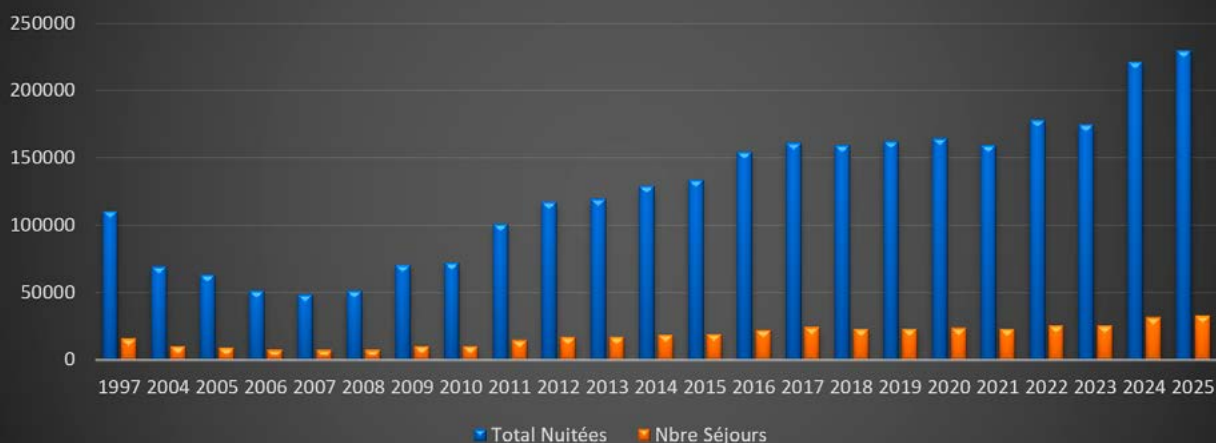
FLAINE

Pas de cinéma ni de patinoire cet hiver à Flaine

B aud Ciné, propriétaire et exploitant du cinéma de Flaine, a décidé de fermer son établissement faute de rentabilité. Netflix et autres plateformes auront eu raison du Studio 1600. Une réflexion est en cours autour de la reprise de l'activité pour les prochaines années. Pas mieux au niveau de la patinoire de Flaine qui ne sera pas en activité cet hiver. Jean-Claude Laugerotte, le « druide de la glace », ne sera pas présent cet hiver.

Nous le remercions vivement pour le fabuleux travail effectué toutes ces années au chevet de la patinoire naturelle de Flaine. Le réchauffement climatique opérant, une réflexion est en cours pour doter la patinoire d'un système de réfrigération. Dans l'attente de ce projet, la patinoire accueille cet hiver une animation. ♦

Fréquentation Flaine ETEs 2004 => 2025



FLAINE

Un magnifique été 2025

Quand une dynamique est réelle, le plus compliqué est souvent de la pérenniser.

Depuis que le produit « Flaine l'été, c'est gratuit » est en place (18 ans déjà !), l'appétence de nos clients pour la saison estivale n'a cessé de croître. Cet été encore plus, la pression de rééditer un nouvel exploit était palpable, et il a été relevé avec brio : + 3,7 % sur les nuitées, la machine est bel et bien en place, et fonctionne avec une efficacité remarquable.

Avec les résultats de l'hiver 2025 (+1.6 %), Flaine prodigue deux très belles saisons dixit G2A (le cabinet d'études référence en marketing touristique) : Flaine, en cumulant ses deux saisons, été et hiver 2025, est la station la plus efficace sur la commercialisation de ses lits « chauds ». Avec 75 % l'hiver et 71 % cet

été, Flaine a la plus forte moyenne des taux d'occupation cumulés de toutes les stations analysées - soit 90 % des 100 plus grosses stations françaises.

C'est une fierté pour tout le staff de l'office de tourisme de Flaine qui récolte les fruits de ce travail de fond accompli depuis toutes ces années. Tous les commerçants flainois sont unanimes sur l'été : « c'est devenu une très très belle saison ».

Côté animation, sept semaines sur les neuf de la saison estivale étaient thématiques autour de l'art et de la culture. On compte plus de 100 000 passages sur les activités et animations, plus de 21 500 pass vendus, et plus de 300 animations proposées (pour un budget été de 40 000 euros).

Les premières tendances de l'hiver 2026

Les statistiques et premières tendances sont tombées, et elles sont très encourageantes. Mi-Novembre, les réservations sont en progression de 4,2 points par rapport à l'année précédente. Une belle saison hiver 2026 s'annonce !

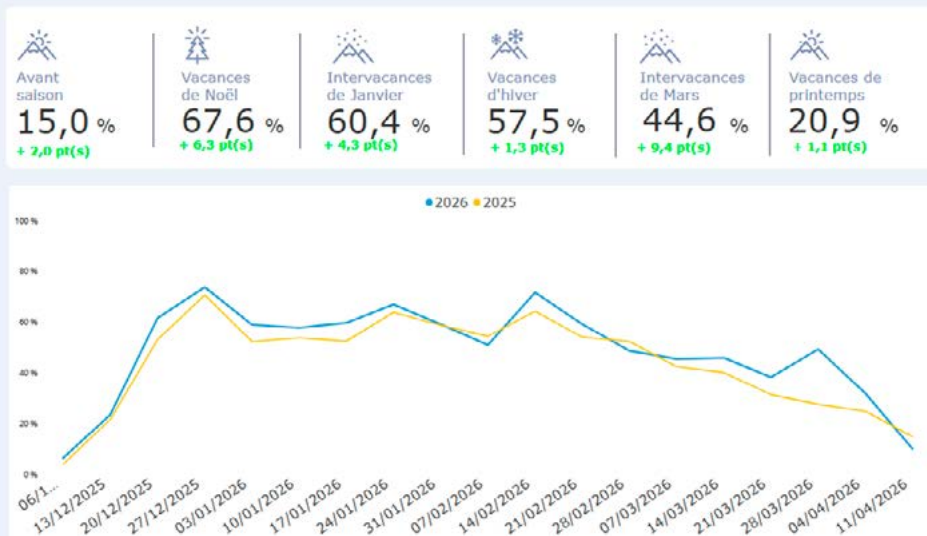
Flaine, via son office de tourisme, continue de se promouvoir à l'étranger, et notamment sur ses trois marchés les plus importants : Grande-Bretagne, Pays-bas et Belgique.

Présente sur plusieurs salons et workshops cet automne, Flaine bénéficie de bons retours ce qui se vérifie dans les statistiques. ♦

Pierre Claessen

Directeur de l'office de tourisme de Flaine

COMPARAISON SAISON PRÉCÉDENTE



Premières tendances positives de réservations pour la station de Flaine.

expression politique

La volonté des élus du groupe minoritaire « Avançons » est de travailler de concert avec l'ensemble des élus du conseil municipal. C'est pourquoi ils ne souhaitent pas s'exprimer d'une voix discordante à travers cette expression politique qui leur est réservée.

Pense-bête

Services municipaux

VOTRE MAIRIE

64, route de Frévard à Arâches
Ouverte les lundis, mardis et vendredis de 8h30 à 13h. Les mercredis de 8h30 à 17h30 en continu.
Les jeudis de 8h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30
04 50 90 03 40

SERVICE DES SPORTS
04 50 90 24 80

CENTRE CULTUREL DES CARROZ
04 50 58 67 60 ou 06 89 90 09 38

POLICE MUNICIPALE
04 50 90 45 23 ou 06 72 99 56 22



Flaine

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE FLAINE
04 50 90 82 75

Gère à Flaine : école (sauf inscriptions), centre d'art, bibliothèque, golf, la Poste, parking, sentiers, voirie, déchets, électricité.



Bouger

OFFICE DE TOURISME DES CARROZ
04 50 90 00 04

OFFICE DE TOURISME DE FLAINE
04 50 90 80 01

Habiter

DÉCHÈTERIE

Horaires du 1^{er} avril au 31 octobre : lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30. Mardi et jeudi de 14h à 17h30. Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Fermée le dimanche.

Horaires du 1^{er} novembre au 31 mars : lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30. Mardi et jeudi de 14h à 16h30. Le samedi de 14h à 16h30. Fermée le dimanche.

La déchèterie est fermée également les jours fériés.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Passage en soirée.

Hors saisons touristiques : les vendredis sur La Frasse, Arâches et Les Carroz.

Durant les saisons touristiques (été et hiver) : sur La Frasse, Arâches les lundis et vendredis. Sur Les Carroz les lundis, mercredis et vendredis.

Renseignements : communauté de communes Cluses Arve et montagnes au 04 57 54 22 00.

Flaine : se renseigner auprès du SIF.

MARCHÉ

Aux Carroz le mardi.

URGENCES EAU

En dehors des heures d'ouverture des services techniques
06 72 99 56 21

URGENCES Enedis
09 72 67 50 74

URGENCES GDF
08 10 43 30 74

Se soigner

CABINET MÉDICAL DES CARROZ
04 50 90 38 43

CABINET MÉDICAL DE FLAINE
04 50 90 81 42

CABINET D'INFIRMIÈRES
04 50 18 13 84

PHARMACIE DES CARROZ
04 50 90 00 57

PHARMACIE DE FLAINE
04 50 90 82 02

KINÉSITHÉRAPEUTES
04 50 34 32 71

CENTRE ANTIPOISON
04 72 11 69 11

CENTRE DE SOINS DE PREMIERS SECOURS
04 50 47 57 76

HÔPITAL DE SALLANCHES
04 50 47 30 30

SAMU
15

POMPIERS
18

Sécurité

GENDARMERIE
04 50 90 00 41 ou 17

ÉTAT DES ROUTES
0 800 100 200 ou 04 50 33 20 74

TOUTE NOTRE ACTUALITÉ, C'EST AUSSI SUR...



aracheslafrasse.fr



facebook.com/aracheslafrasse



flickr.com/photos/aracheslafrasse

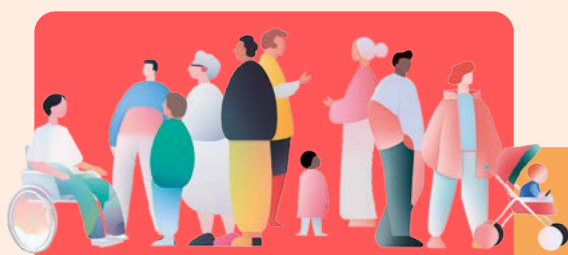


linkedin.com/company/aracheslafrasse



bit.ly/chainealf

Recensement de la population 2026



**Vos réponses aujourd'hui
construisent la vie locale
de demain.**

 le-recensement-et-moi.fr

Le recensement démarre le 15 janvier.
Si vous êtes recensé cette année,
vous serez prévenu par votre mairie.

LES DONNÉES RECUEILLIES LORS DU RECENSEMENT SONT STRICTEMENT CONFIDENTIELLES.